

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
.....
REGION DU CENTRE
.....
DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O
.....
COMMUNE DE NGOMEDZAP
.....
COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES
.....



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
.....
CENTRE REGION
.....
UPPER NYONG AND SO'O DIVISION
.....
NGOMEDZAP COUNCIL
.....
COUNCIL TENDERS BOARD
.....

**AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 001 /DC/C-NGZP/CIPM/2026
RELATIVE A L'EQUIPEMENT DE CERTAINS BATIMENTS DE LA COMMUNE
DE NGOMEDZAP DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O REGION DU CENTRE**

Lot1 : CENTRE ECOTOURISTIQUE D'OLAMA.

Lot2 : ACHAT DE TROIS TRICYCLES POUR LE RAMASSAGE DES ORDURES

Lot3 : FOURNITURES DES BACS A ORDURES ET LE PETIT MATERIEL

DANS LA COMMUNE DE NGOMEDZAP

ARTICLE 1 : OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Le Maire de la Commune de NGOMEDZAP, Maitre d'Ouvrage, des consultations relatives aux équipements de certains bâtiments de la commune de Ngomedzap en trois lots : Lot1 Equipement du Centre Ecotouristique d'Olama , Lot2 :Achat de trois tricycles ; Lot3 : Fournitures des bacs à ordures et le petit matériel dans la commune de Ngomedzap, Département du Nyong et So'o Région du Centre.

La participation à cette consultation est ouverte aux Entreprises de droit camerounais.

ARTICLE 3 : DELAI D'EXECUTION

Le délai minimum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison desdits matériels pour chaque lot est de trois (03) mois.

ARTICLE 4 : COUT PREVISIONNEL ET CAUTIONNEMENT 1%

Le coût prévisionnel et le montant de la caution de soumission sont contenus dans le tableau ci-dessous :

LOT	Désignation	Montant	Cautiion
1	L'EQUIPEMENT DU CENTRE ECOTOURISTIQUE D'OLAMA	10 000 000	100 000
2	ACHAT TROIS TRICYCLES	15 000 000	150 000
3	FOURNITURES DES BACS A ORDURES ET LE PETIT MATERIEL	10 000 000	100 000

ARTICLE 5 : FINANCEMENT

La Fournitures des objets des présentes consultations est financée par : Le Budget d'Investissements Publics- ressources transférées du MINDDEVEL exercice 2026 et MINPPED.

ARTICLE 6 : CONSULTATION ET ACQUISITION DE LA DEMANDE DE COTATION.

Le dossier de consultation peut être retiré à la **Mairie de NGOMEDZAP** contre présentation d'une quittance non remboursable d'un montant de **Vingt Cinq Milles (25 000)** payable à la recette municipale de la Commune de NGOMEDZAP.

ARTICLE 7 : DEPOT DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir dans la salle des actes de l'Hôtel de Ville de NGOMEDZAP au plus tard **le 15/04/2026 à 12 h** sous plis fermé. Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée. Une offre régulièrement déposée ne pourra être ni modifiée, ni retirée et devra porter la mention :

**AVIS DE CONSULTATION N° 001 /DC/C-NGZP/CIPM/2025
RELATIVE A L'EQUIPEMENT DE CERTAINS BATIMENTS DANS LA COMMUNE DE
NGOMEDZAP, ARRONDISSEMENT DE NGOMEDZAP, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O
REGION DU CENTRE.**

LOT (a précier)

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

ARTICLE 8 : RECEVABILITE DES OFFRES

Les Offres devront être accompagnées chacune d'une caution de soumission de : **100 000(Cent mille Francs) pour le lot 1 et 3 , 150 000 (Cent Cinquante) pour le lot 3 à la** compagnie d'assurances agréée par le Ministère des Finances.

La Validité de cette caution devra être de quatre-vingt dix jours (90) jours, pour compter de la date de dépôt des offres. Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément au listing prévu à l'article 3 du présent Règlement de la Consultation. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de consultation et dossier de demande de cotation sera systématiquement rejetée, notamment :

a. Critères éliminatoires :

- 1. Absence d'une pièce administrative au-delà des 48 heures réglementaires ;**
- 2. Absence ou non-conformité de la caution de soumission accompagnée de la CEDEC**
- 3. Non production de l'engagement sur l'honneur à livrer l'équipement conformément aux techniques de la demande de cotation;**
- 4. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;**

5. N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualifications soit 5/9 ;
6. Omission d'un prix quantifié dans le devis quantitatif et estimatif.
7. Engagement à assumer le SAV durant au moins 3 mois
8. Attestation de catégorisation ou le récépissé de dépôt

ARTICLE 9 : MODE DE SOUMISSION

Le Mode de soumission retenu pur cette demande de cotation et « Hors ligne »

ARTICLE 10 : OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront dépouillées le 15/04/2026 à **13 Heures** dans la salle des Actes de l'hôtel de ville de NGOMEDZAP siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants ayant une parfaite connaissance du dossier.

Les offres devront être chiffrées Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée (HTVA) et Toutes Taxes Comprises (TTC), accompagnées du modèle de soumission signé, cacheté et daté.

ARTICLE 11 : ATTRIBUTION

Le Maire de la Commune de NGOMEDZAP, Maitre d'ouvrage, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel à la demande de cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évaluée la moins- disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

ARTICLE 12 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **90 jours** à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 13 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Commune de Ngomedzap, Service des Marchés, le site internet de l'ARMP www.armp.cm**

ARTICLE 14 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Toute tentative de corruption avérée ou faits de mauvaises pratiques devra être signalée par écrit et messagerie téléphonique au Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics avec copies au Président de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC). Numéro vert : 673 20 57 25 et 699 37 04 48.

Ngomedzap le 13/03/2026

MADAME LE MAIRE

(Autorité contractante)

Copie :

- MINMAP
- ARMP/CENTRE
- DDMINDDEVEL
- P/CIPM
- CHRONO
- AFFICHAGE

